

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 2 septembre 2020

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Objet : R-4041-2018 phase 2 et R-4130-2020 HQ - Demande relative au programme GDP Affaires – LE ROÉÉ FAIT SIENNE LA DEMANDE DE L'UC RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE FRAIS (C.S. : 500-17-113361-201)**

N/D : 1001-114-2 et 1001-132

---

Chère consœur,

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) a pris connaissance de la lettre de Me Hélène Sicard ([C-UC-0024](#)) relativement à l'intention de cinq intervenants au présent dossier de la Régie – y compris le ROÉÉ – à se regrouper afin de faire des représentations communes et s'opposer à la demande en contrôle judiciaire et sursis d'application des décisions D-2020-095 et D-2020-105 présentée par Hydro-Québec à la Cour supérieure. Tel qu'indiqué par Me Sicard, cette approche vise entre autres à maximiser l'efficacité de nos représentations en se partageant le travail. Il s'agit aussi d'une façon de réduire les ressources financières nécessaires à nos représentations.

Le ROÉÉ confirme sa participation au regroupement d'intervenants aux fins du dossier devant la Cour supérieure.

De plus, dans cette même lettre, Me Sicard exprime l'intention des intervenants concernés de déposer en Cour toute demande nécessaire afin de couvrir les dépenses (honoraires complets et débours) des procureurs des mis en cause tout au long du processus visant la demande de sursis et de pourvoi en contrôle judiciaire d'Hydro-Québec devant la Cour supérieure.

Pour tous les motifs invoqués par la procureure d'UC dans ladite lettre, le ROÉÉ appuie l'entièreté de la position qui y exprimée, de même que la demande de frais qui y est formulée en vertu de l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Le ROEÉ informe finalement la Régie qu'il compte également déployer tous les efforts possibles afin de demander des frais à la Cour pour mener à bien chacune des étapes du dossier dans un souci d'équité procédurale pour tous, à commencer par l'audience de vendredi le 4 septembre 2020.

Veuillez accepter, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Par : Franklin Gertler, avocat

FSG/zb

cc: (courriel seulement)  
Me Raymond Doray  
Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec  
Me Karim Renno  
Me Hélène Sicard, UC  
Me André Turmel, FCEI  
Me Steve Cadrin, ACEFO  
Me Serena Trifiro, ACEFQ  
Me Gabrielle Champigny, ROEÉ  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Bertrand Schepper, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEÉ